



Association Familiale de Gasny
42 rue de Paris
27620 GASNY

Adhésion : _____
Cotisation Timbre AF : 20 €

INSCRIPTION CHEVEUX BLANCS 2023/2024

NOM : _____	NOM: _____
Prénom _____	Prénom _____
Date de Naissance : ____/____/____	Date de naissance ____/____/____
ADRESSE : _____	
Code POSTAL : _____	
VILLE : _____	
Tél. Fixe : _____	Tél. Portable : _____
MAIL : _____	@ _____

Je soussigné(e), _____ autorise le responsable de section à entreprendre toutes les démarches nécessaires en cas d'accident ou d'urgence..

<input type="checkbox"/> Refuse* d'être photographié ou filmé <input type="checkbox"/> Autorise* à titre gracieux L'Association Familiale de Gasny, Association Sportive et Culturelle dont le siège est situé au 42 rue de Paris, 27620 GASNY, représentée par sa Présidente, Mme Jacqueline RAMEIL, <i>* A me photographier/me filmer pendant la saison en cours et à utiliser mon image. En conséquence de quoi, et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et aux droits de la personnalité, j'autorise l'Association Familiale (par le biais du professeur de chaque section sportive ou du représentant de chaque section culturelle et musicale) à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies ou vidéos effectuées dans le cadre d'actions d'information et de communication sous toute forme et tous supports - intégralement et/ou par extraits - sans aucune contrepartie financière.</i>	<p style="text-align: center;"><u>REGLEMENT INTERIEUR</u></p> <p>La saison reprend lundi 4 septembre 2023 et se termine le lundi 24 juin 2024 au centre socio-culturel</p> <input type="checkbox"/> J'ai déjà payé la cotisation du timbre de l'Association Familiale de Gasny de 20 € (par an et par famille), dans la section : <p><i>Cette cotisation représente une participation aux frais de gestion de l'Association.</i></p> <p style="text-align: center;">Aucun remboursement ne sera effectué suite à un arrêt en cours d'année.</p>
---	--

Cotisation et adhésion	Montant	Chèques	Espèces	Encaissement	OK
Timbre AF – 20€ <i>par an & par famille</i>	20 €	N°	€	<i>Septembre 2023</i>	
Personne seule	18 €	N°	€	<i>Septembre 2023</i>	
Couple	36 €	N°	€	<i>Septembre 2023</i>	

Chèque à l'ordre de « L'Association Familiale de Gasny »

La Présidente, Jacqueline RAMEIL

Gasny, le ____/____/____

Signature
Précédée de la mention « Lu et approuvé »